

Décision

Générale

colonial

Décision n° 530 du 4 avril 1946

n° 530

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date de publication
4 avril 1946

Date du numéro
30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de trois mois pour en jouir en France a été accordée à M. Culouscou (Jean), brigadier-chef du cadre métropolitain des douanes. M. Culouscou a été autorisé à rejoindre son lieu de congé par voie aérienne, via l'Egypte. Les frais afférents à son transport seront supportés par la colonie de la Côte française des Somalis.